**Modification de la durée de la société**

**Dépôt d'actes**

- 1 copie certifiée conforme par le représentant légal du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé la modification

- 1 exemplaire des statuts mis à jour, certifié conforme par le représentant légal.

**Publicité légale**

Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

**Autres pièces**

- Deux exemplaires du [formulaire M2](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Cerfa-PM-modification-de-societe-M2) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger)

- Un [pouvoir](http://bordeaux.cci.fr/Votre-CCI/Suivre-nos-actions/Publications/Formulaires/Pouvoir) (à retrouver sur formulaires et document à télécharger) en original, si le signataire de la formalité n'est pas le représentant légal

Frais d’assistance Centre de Formalités des Entreprises : 70 € net de taxes

|  |
| --- |
| **Vous souhaitez être assisté  pour la constitution de votre dossier CFE**  Si vous rencontrez des difficultés pour répondre à l’ensemble de ces questions, le CFE vous propose un accompagnement personnalisé de 70 € nets qui permet de :   * simplifier et sécuriser toutes vos démarches (cohérence de votre dossier de création, diagnostic des aides possibles : ACCRE…) ; * gagner du temps : obtenir votre numéro SIRET, recevoir votre extrait K bis dans les plus brefs délais ; * réaliser un dossier complet rapidement (informations sur toutes les réglementations et démarches à effectuer) ; * bénéficier d’un suivi de votre dossier après l’enregistrement de votre formalité. |

Frais de greffe : 79,38 € à l’ordre du greffe du Tribunal de Commerce